



Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles des comptes administratifs 2017

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville : <http://ville-ste-livrade47.fr/>

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par « l'ordonnateur » de la collectivité, c'est à dire le Maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il doit être adopté par l'Assemblée délibérante au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Un compte administratif est établi pour chaque budget, soit un pour le budget principal et un pour chaque budget annexe.

PARTIE 1 : Comptes administratifs du Budget Principal

Vu les délibérations du Conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Le Conseil Municipal a approuvé le 09 avril 2018 les Comptes Administratifs du budget principal pour l'année 2017 qui ont été arrêtés contradictoirement avec le comptable.

Investissement :

Dépenses	Prévues :	3 913 460.00 €
	Réalisées :	1 454 810.78 €
	Reste à réaliser :	1 466 741.00 €

Recettes	Prévues :	3 913 460.00 €
	Réalisées :	1 378 761.90 €
	Reste à réaliser :	887 492.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévues :	7 299 896.00 €
	Réalisées :	5 908 022.27 €

Recettes	Prévues :	7 299 896.00 €
	Réalisées :	5 837 541.80 €

Résultats de clôture de l'exercice (sans les RAR)

Investissement :	- 424 607.11€
Fonctionnement :	1 608 335.09 €
Résultat global :	1 183 727.98 €

Affectation des résultats de l'année 2017 : Budget Principal

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	70 480.47 €
- un excédent reporté de :	1 678 815.56 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 608 335.09 €
- un déficit d'investissement de :	424 607.11
- un déficit des restes à réaliser de :	579 249.00
Soit un besoin de financement de :	1 003 856.11

Récapitulatif :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT :	1 608 335.09 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	1 003 856.11 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	604 478.98 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	424 607.11 €
---------------------------------------------------	--------------

PARTIE 2 : Comptes administratifs des Budgets annexes

1) CAFI

Vu les délibérations du Conseil municipal approuvant le budget annexe CAFI de l'exercice 2017 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Le Conseil Municipal a approuvé le 09 avril 2018 les Comptes Administratifs du budget annexe CAFI pour l'année 2017 qui ont été arrêtés contradictoirement avec le comptable.

Investissement :

Dépenses	Prévues :	446 062.00
	Réalisées :	58 139.09
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévues :	446 062.00
	Réalisées :	446 062.74
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévues :	458 253.00
	Réalisées :	453 006.38
Recettes	Prévues :	458 253.00
	Réalisées :	437 981.60

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	387 923.65
Fonctionnement :	2 975.22
Résultat global :	390 898.87

Affectation des résultats de l'année 2017 : reprise au budget principal suite à la clôture du budget annexe du CAFI.

Récapitulatif :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT :	2 975.22
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	2 975.22
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	387 923.65

2) ZAC DE BUGATEL

Vu les délibérations du Conseil municipal approuvant le budget annexe CAFI de l'exercice 2017 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Le Conseil Municipal a approuvé le 09 avril 2018 les Comptes Administratifs du budget annexe ZAC DE BUGATEL pour l'année 2017 qui ont été arrêtés contradictoirement avec le comptable.

Fonctionnement :

Dépenses	Prévues :	51 809.00 €
	Réalisées :	0
Recettes	Prévues :	51 809.00 €
	Réalisées :	0

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	0
Fonctionnement :	51 809.01 €
Résultat global :	51 809.01 €

PARTIE 3 : Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2017

Conformément à l'article L.2241-1 du CGCT, les communes doivent dresser les bilans annuels des acquisitions et cessions de l'année écoulée afin d'être soumis à validation par leur conseil municipal.

ACQUISITIONS COMMUNALES :

Références cadastrales	Objet	Montant
AM 120 17 rue du château	place castel vielh	30 000.00 €

CESSIONS COMMUNALES :

Références cadastrales	Objet	Montant

Pierre-Jean PUDAL,

Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot

